

Le Tessin s'abstient

Le Conseil d'Etat tessinois aurait «décidé de ne pas prendre de décision» au sujet de la demande de modification de la loi régissant la nomination de l'évêque de Lugano, rapportait le 12 juin le *Corriere del Ticino*. Il souligne la «ferme conviction» du gouvernement qu'il doit «s'abstenir d'intervenir dans la nomination de l'évêque, mais aussi dans les règles de nomination». Interpellé par des citoyens, le Conseil fédéral avait demandé leur position aux autorités cantonales. Une pétition demande la modification d'une convention entre le Conseil fédéral et le Saint-Siège afin que l'évêque puisse à l'avenir être choisi hors du Tessin. | cath.ch/JeF

Grève catholique



© Raphaël Zbinden / cath.ch

«Reconnaissance, formation, parité»: ces trois mots ont mené le Réseau des femmes en Eglise à travers Fribourg le 14 juin à l'occasion de la grève

des femmes. La lettre recueillant leurs doléances, adressée au Centre catholique romand de formations en Eglise, demandait notamment une meilleure reconnaissance des certificats délivrés aux laïcs ainsi qu'une présence accrue des femmes au sein des formateurs du centre. «Une participation significative de femmes à l'élaboration des programmes de formation et à l'enseignement» est en outre requise, y compris pour les séminaristes, les diacres et les prêtres. Le Réseau préconise enfin une mise au concours des postes «chaque fois que cela est possible avec une plus grande transparence». | cath.ch/JeF

Revendications protestantes

Les Femmes protestantes en Suisse ont formulé sept thèses sur l'égalité au sein de l'Eglise réformée à l'occasion de la grève des femmes. Elles demandent que les femmes ayant de faibles taux d'occupation, comme des catéchistes et des diacres, soient affiliées à une caisse de pension. Elles réclament aussi la parité au sein des instances ecclésiales: plus de 60% des membres des instances exécutives des Eglises cantonales sont des hommes, selon un communiqué diffusé par *Réformés.ch*. L'organisation demande encore que «toutes les fonctions soient ouvertes aux personnes indépendamment de leur sexe et sans se faire mal voir» et déplore que Dieu soit «encore personnalisé et considéré comme un homme». | JeF

UNE QUESTION À LA FOI

La chronique
de l'abbé Lafargue



?

Prier au restaurant?

J'étais au restaurant, il y a peu, en compagnie de quelques jeunes tous engagés en paroisse.

Arrivent les salades: je fais un signe de croix pour commencer une petite prière. Ils se regardent, intimidés... S'ils avaient pu se cacher sous la table, ils l'auraient fait. Devant leur mine, je les interroge: «Vous ne priez pas avant de manger, vous?». Ils me répondent que si, mais c'est à la maison, ça change tout.

Effectivement, ça change tout: c'est trop facile. Jésus nous demande de témoigner de lui en public aussi, pas uniquement dans notre sphère privée. De ne jamais avoir peur de témoigner de lui (voir page 39).

La discussion s'est alors engagée. Avons-nous le droit de prier au restaurant? Est-ce que cela ne va pas choquer les personnes qui nous entourent? Ces questions m'ont effaré. Dans quelle société laïque me trouvé-je pour être face à des croyants qui ont peur de montrer leur foi? Y a-t-il des jeux du cirque prochainement? Néron serait-il revenu pour persécuter les chrétiens? Et quand bien même: les chrétiens de l'époque étaient fiers de leur foi, tout comme ceux qui sont persécutés aujourd'hui dans d'autres pays.

Nous avons tellement débattu que le plat principal est arrivé alors que nous n'avions pas touché à nos salades. Devant la mine interloquée du serveur, un jeune a dit: «On ne les a pas encore mangées, on n'a pas eu le temps de les bénir!».

On a ri. Mais non sans se promettre de ne plus avoir peur de prier au restaurant. |